Compte-rendu du conseil municipal du 11/03/2024

Présents : Jean-Pierre REBILLY, Lydie ALTERIET, Eloïse GEOFFROY, Sacha GEOFFROY, Hervé ALTERIET, Marie BERCHOTTEAU

Excusée : Catherine BORONT (donne procuration à Jean-Pierre REBILLY)

1) VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

En 2023, les résultats de fonctionnement sont de :

- ➔ Recette de fonctionnement : 136 679,82€
- ➔ Dépenses de fonctionnement : 99 556,83€
- ➔ **Résultat de fonctionnement : excédent de 37 122,99€**

En 2023, les résultats d'investissement sont de :

- ➔ Dépenses d'investissement : 30 943,02€
- ➔ Recettes d'investissement : 33 648,21€
- ➔ **Résultat d'investissement : excédent de 2 705,19€**

<u>Affectation des résultats 2023 :</u>

- ➔ L'excédent d'investissement repart en investissement
  - 2 705,19€ en recettes de d'investissement sur l'exercice 2024
- ➔ L'excédent de fonctionnement peut rester en fonctionnement, ou être affecté à l'investissement. Il est décidé de l'affecter comme suit :
  - 5 724,81€ affecté en recettes d'investissement 2024
  - 31 398,18€ affecté en recettes de fonctionnement 2024

Approbation des résultats 2023 et de l'affectation des résultats :

- *1 abstention*
- *5 voix pour*

2) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Les taux actuels sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,95%
- Taxe foncière su les propriétés non bâties : 24,97%
- Taxe d'habitation : 6,97%

Il est décidé à l'unanimité (7 voix) de ne pas modifier ces taux d'imposition pour l'année 2024.

3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif est présenté au conseil municipal :

- ➔ Budget de fonctionnement :
  - Recettes prévisionnelles 2024 : 136 603,18€
  - Dépenses prévisionnelles 2024 : 136 306,00€

- Excédent prévisionnel 2024 : 297,18€

➔ Budget d'investissement :
- Recettes d'investissement 2024 : 56 962,00€
- Dépenses d'investissement 2024 : 56 962,00€

Le budget primitif 2024 est approuvé à l'unanimité (7 voix).

4) VOTE DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les prix actuels de l'eau et de l'assainissement sont de :

Eau :
- 1.50€/mètre cube
- Location compteur : 35€
- Entretien du réseau eau potable : 35€ par foyer
- Redevance pollution 2023 : 0,28€/m cube

Assainissement :
- Part Fixe : 90€ / foyer (45€ réseau + 45€ branchement)
- 1,59€/m cube
- Redevance pour modernisation des réseaux : 0,16€/mètre cube

Il est décidé à l'unanimité (7 voix) de ne pas modifier ces tarifs pour l'année 2024.

5) TRAVAUX RUE DES CHEVAUX

Des travaux Rue des Chevaux sont envisagés pour créer une rigole afin d'empêcher l'eau de pluie de pénétrer dans les propriétés de la rue.

Un devis a été réalisé par l'entreprise BONGARZONE, d'un montant de 3526,20€ TTC.

Une subvention de 750€ a été accordée par le département pour réaliser ces travaux.

Les travaux seront réalisés prochainement.

6) REFECTION DU MUR DU CIMETIERE

Le mur du cimetière s'est écroulé récemment.

Nous avons reçu un devis de 13 695,00€ de l'entreprise de maçonnerie VIVIER.

L'assurance de la commune propose une prise en charge de 10 188,00€, soit un reste à charge pour la commune est de 3 507,00€ qui correspond à la franchise prévue contractuellement.

Il est décidé d'accepter ce devis et d'engager les travaux prochainement.

7) CONTRAT D'ENTRETIEN DU VILLAGE

Nous travaillons actuellement avec l'entreprise Pauffard. En 2023, le devis était de 3097,20€ et les travaux réellement réalisés et facturés à la commune ont été de 2842,80€.

Le devis reçu pour l'année 2024 est de 4686,00€. Il est proposé de négocier ce devis afin de revenir au budget de l'année 2023.

8) SUBVENTION ECOLE DES METIERS

Nous sommes sollicités par l'école des métiers pour attribuer une subvention dans le cadre de la scolarisation d'une élève de Percey-le-Grand dans leur établissement.

Il est décidé d'attribuer une subvention de 50€ à cet établissement.

9) STATIONNEMENT DU BUS SCOLAIRE PLACE DE L'EGLISE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une autorisation de stationnement au bus scolaire le long de l'église. Il est demandé de déplacer le bus lors des cérémonies religieuses ou communales, ou lorsque la salle des fêtes est louée.

10) QUESTIONS DIVERSES

Il est décidé de prêter la salle des fêtes gracieusement à l'ACCA pour le repas annuel des chasseurs le 20 avril 2024.

Pour rappel, la salle des fêtes est prêtée gracieusement pour les évènements des associations de la commune.